



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **21 janvier 2008**

Délibération n° 2008-4699

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Convention triennale 2007-2009 avec l'association Carco - Animation économique de la conférence des maires Rhône-amont - Avenant n° 1

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Allais

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 10 janvier 2008

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 22 janvier 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Duport, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Daclin, Laurent, David, Mmes Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Allais, Balme, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gignoux, Gigot, Giordano, Guétaz, Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrère, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Serres, Sturla, Théodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Turcas, Vaté, Vincent.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), MM. Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Assi (pouvoir à M. Rémond), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Gigot), Mmes David (pouvoir à M. Pacalon), Decriaud (pouvoir à M. Roche), MM. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Mme Spiteri (pouvoir à M. Marquerol), M. Uhlrich (pouvoir à M. Lelièvre).

Absents non excusés : MM. Calvel, Lambert, Mme Vessiller, MM. Blein, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Communal-Haour, Mme De Coster, MM. Genin, Girod, Guillemot, Mme Mosnier-Laï, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, Petitjean, MM. Philip, Vial, Mme Yéréman.

Séance publique du 21 janvier 2008**Délibération n° 2008-4699**

commission principale : développement économique

objet : **Convention triennale 2007-2009 avec l'association Carco - Animation économique de la conférence des maires Rhône-amont - Avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une des priorités de la Communauté urbaine depuis 2001. Cette action a pour objectifs :

- de développer une offre de service locale pour les entreprises,
- d'être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- de développer une expertise locale permettant d'orienter les actions de la Communauté urbaine.

Pour cela, la Communauté urbaine a confié l'animation économique des territoires des conférences des maires à des structures locales.

Cette action se déroule en partenariat dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise avec les structures d'appui aux entreprises : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, le Medef Lyon-Rhône, la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CG-PME) et la fédération des associations d'entreprises des zones d'activités (Faeza).

L'objectif est d'apporter une offre de services globale aux entreprises de la Communauté urbaine.

Le cadre du partenariat avec l'association Carco

Ce partenariat, démarré en 2004, a pris la forme d'une première convention de 3 ans (2004-2006) permettant de soutenir les actions de l'association Carco au niveau de l'animation économique locale qu'elle développe sur le territoire de Rhône amont puis a pris la forme d'une nouvelle convention de 3 années de 2007 à 2009.

L'objet du présent rapport est de :

- présenter le bilan de l'année 2007,
- proposer un avenant à la convention de trois ans (2007-2009), faisant l'objet d'un financement annuel,
- présenter le plan d'action 2008 de la conférence Rhône-amont.

Le bilan de l'année 2007

L'action entreprise a comme bilan :

- 57 entreprises rencontrées,
- 111 demandes d'implantation,
- suivi des offres immobilières et foncières,
- 3 comités techniques / 1 conférence des maires,
- suivi et rencontre des associations d'industries (association des industriels de la région de Meyzieu - AIRM, Vaulx en Velin entreprises - VVE, groupement des entreprises de Décines et environs - GEDE),
- contributions pour différents services de la Communauté urbaine,

- participation au groupe implantation/amélioration offre de service, multiplicité des acteurs/amélioration offre de service,
- mise en place d'un groupe de travail emploi sur la ville de Meyzieu,
- mise en place d'une démarche interservices Communauté urbaine sur la zone industrielle (ZI) de Meyzieu avec la mission coordination territoriale,
- promotion du territoire en interne et en externe.

Le programme d'actions 2008 de l'association Carco

L'animation économique se décompose comme suit :

a) - Relations et offres de services aux entreprises

- améliorer les contacts entreprises : accroître la qualité des réponses aux entreprises et cibler celles qui sont prioritaires (suivi des comptes clés, entreprises des pôles de compétitivité, etc.),
- approfondir le dispositif de veille sur les entreprises clés : suivi des 15 entreprises majeures du territoire,
- utilisation de l'outil de gestion des entreprises de la Communauté urbaine (Ipode).

b) - Espaces d'accueil des entreprises

- accompagnement des grands projets et requalification des zones d'activités (information aux entreprises, promotion de la ZAC des Gaulnes, Carré de Soie, suite de l'étude économique du Carré de Soie, transfert d'entreprises (Bartin Métal Recycling, Levac, Giraud, Peinetti) sur la ZAC des Gaulnes,
- participer à la définition d'une offre expérimentale de services de la Communauté urbaine et de la commune sur la ZI Meyzieu/Jonage.

c) - Projets

- renforcer le lien développement économique, emploi, insertion,
- appui aux besoins des entreprises (accompagnement sur Carré de Soie, recherche d'implantation, information des entreprises),
- développer et structurer la communication sur l'offre de services aux entreprises,
- contribution au dispositif L_VE (Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat),
- poursuite de la participation à la redéfinition de la stratégie de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise *via* les enquêtes de territoire et à la mise en œuvre des actions territoriales (états généraux...).

Le financement

Afin de soutenir ce plan d'actions, la Communauté urbaine pourrait apporter une contribution financière de 75 000 € à l'association Carco pour l'année 2008 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention à l'association Carco, forfaitaire et non révisable, de 75 000 € pour l'exercice 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'avenant à la convention triennale 2007-2009 avec l'association Carco.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée sur le budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 90 - opération 0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,